

Cursus certifiant d'apprentissage du Shiatsu

Programme pédagogique

en 3 modules

MODULE 1 (70 h en WE)

Enseignants : C. LEWICKI et C. BESNIER

Pratique : 60 h en WE

Théorie : 10 h

- Pratiques de base :
 - Apprentissage des Katas postérieur, antérieur, latéral et assis.
 - Apprentissage des postures et des techniques de base.
 - Règles fondamentales de la pression en Shiatsu.
- Contre-indications au Shiatsu et mesures de précaution.
- Code de déontologie de la FFST.
- Origines du Shiatsu.
- Introduction à la théorie : notions sur les concepts : Tao, Yin Yang, Ki, 5 éléments.
- Introduction à la théorie des fonctions organiques.
- Introduction à la connaissance des branches principales des méridiens.
- Notions de point Yu, point Bo, point Source.
- Do In - exercices des méridiens.

En fin de module 1, possibilité d'obtenir l' « Attestation d'aptitude 1ere année d'initiation » délivré sous la responsabilité de l'école si : vous êtes titulaire du PSC1 datant de moins de cinq ans (certificat à fournir ou équivalence), 1^{er} niveau d'anatomie/physiologie (ou équivalence) fortement conseillé, votre enseignant agréé FFST atteste que vous avez été assidu aux cours et valide le contrôle continu.

(cf. programme FFST)

MODULE 2 (100 heures de module 2 + révisions du module 1)

Pratique Mod 2 : 80 h – Théorie : 20 h

Enseignants : C. LEWICKI et C. BESNIER

1- Les fonctions organiques principales (Cœur, Poumon, Foie, Vésicule Biliaire,

Constricteur du Cœur, Rate, Estomac, Gros Intestin, Intestin Grêle, Reins, Triple Réchauffeur, Vessie)

- Notion Zang-Fu.
- Théorie des méridiens.
- Notions de Grands Méridiens.
- Relations Zang- Fu.
- Notions de Substances Vitales.
- Approche des « Trois Foyers »

2- Apprentissage des trajets des méridiens du Shiatsu selon S. Masunaga

- Les 12 méridiens principaux, Ren Mai et Du Mai.
- Notions de Tsubo.
- Etirements des méridiens.
- Applications pratiques (trajets et tsubos) à partir des katas.

3- Introduction aux Huit Principes et aux Quatre Shin

- Introduction au setsushin (dos, hara, méridiens, tsubos)
- Causes des maladies selon l'approche orientale.

4- Horloge circadienne – Règle « midi/minuit »

5- Cinq Eléments.

6- Do In - exercices des méridiens.

7- Evaluation théorique et pratique.

En fin de module 2, possibilité d'obtenir l' « Attestation d'aptitude 2ème année d'initiation » de la FFST sous la responsabilité de l'école dans les conditions suivantes : adhésion à la FFST depuis au moins deux ans, règlement des frais d'examen, attestation d'aptitude 1^{er} année d'initiation, attestation PSC1 de moins de cinq ans (ou équivalence), 1^{er} et 2èmes niveaux d'anatomie/physiologie (ou équivalence), acceptation du code de déontologie de la FFST, fournir un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois, votre enseignant agréé FFST atteste que vous avez été assidu aux cours et valide le contrôle théorique et pratique de fin de 2ème année, présentation du livret pédagogique (cf. programme FFST)

MODULE 3 (100 h de module 3 et révisions des modules 1 et 2)

Enseignants : C. LEWICKI et C. BESNIER

MODULE 3-a (70 heures)

- 1- Approche des « quatre Shin »
- 2- Sémiologie (étude des signes et des symptômes)
 - Modèles de déséquilibres et tableaux pathologiques.
 - Pathogénie et pathologie dans le contexte de l'ancienne approche orientale.
- 3- Principe des études de cas.
- 4- Intégration dans la forme.
- 5- Construction de la séance.
- 6- Do In - exercices des méridiens.
- 7- Comportement, devoir de réserve
- 8- Ethique, déontologie, relations avec la FFST
- 9- Fonctionnement de l'activité (considérations juridiques - statut social - assurances)

MODULE 3-b (30 heures de supervision en particulier ou en binôme)

- Travail pratique en cabinet (3 séances supervisées en particulier)
- Supervision et rédaction des études de cas
- Supervision et rédaction du mémoire de fin d'étude

Evaluations continues durant tout le module

Remise et soutenance des études de cas et du mémoire

Délivrance du certificat de l'école suivant les évaluations.

En fin de module 3, possibilité de se présenter à l'examen organisé par la FFST pour l'obtention du « **Certificat Fédéral de Praticien en Shiatsu** ». Cet examen consiste en :

- La présentation du livret pédagogique
- La soutenance du mémoire contenant des études de cas
- Une épreuve pratique

Les conditions d'admission à l'examen :

- Attestation d'aptitude 2^{ème} année et toutes les conditions y afférant
- Etre adhérent FFST depuis au moins quatre ans
- Règlement des frais d'examen
- 1^{er} et 2^{ème} niveau d'anatomie/physiologie (ou équivalence)
- Mémoire, études de cas pratiques
- Avoir reçu depuis la première année au moins douze séances de Shiatsu par des enseignants agréés ou praticiens certifiés
- Attestation par votre enseignant agréé FFST de votre assiduité
(**500 heures de pratique supervisée au minimum**) (cf. programme FFST)

Ce programme pourra être adapté en fonction de l'évolution de chaque groupe (mod2 et 3)

Des révisions/approfondissements sont indispensables pour obtenir au minimum les 500 h de pratique, parfois plus seront nécessaires suivant les cas (cf. planning)